



PORT DE PLAISANCE DE SETE

34200 SETE

tél : 04 67 74 98 97 / fax : 04 67 74 15 57 - email : portstclair@portsuddefrance-sete.fr

TARIFS ANNUELS 2020

catégorie	longueur maximale	largeur	Môle Saint Louis	Base Tabarly / quai d'Orient / quai de la République / quai Riquet Nord / Bassin du Midi / quai Maillol	Halte Nautique / quai des Moulins	Quais Riquet Sud et Mistral
1	0 à 5.00	2	1 091 €	1 059 €	969 €	800 €
2	5.01 à 6.50	2.5	1 468 €	1 426 €	1 304 €	1 076 €
3	6.51 à 8.00	2.8	1 843 €	1 790 €	1 636 €	1 350 €
4	8.01 à 9.50	3.3	2 179 €	2 116 €	1 937 €	1 597 €
5	9.51 à 11.00	3.7	2 633 €	2 557 €	2 337 €	1 929 €
6	11.01 à 13.00	4.3	3 105 €	3 074 €	2 838 €	2 343 €
7	13.01 à 15.00	4.9	4 019 €	3 979 €	3 673 €	3 033 €
8	15.01 à 18.00	5.2	4 595 €	4 595 €	4 037 €	3 468 €
9	18.01 à 24.00	6	6 470 €	6 470 €	NA	4 121 €
10	+ 24 mètres	-	Ajouter 495 € par mètre supplémentaire	Ajouter 495 € par mètre supplémentaire	NA	Ajouter 205 € par mètre supplémentaire

tarif multicoque = 1.5 du tarif monocoque si le bateau est stationné perpendiculairement au quai ou ponton sans majoration si le bateau est stationné parallèlement au quai (longside)



PORT DE PLAISANCE DE SETE

34200 SETE

tél : 04 67 74 98 97 / fax : 04 67 74 15 57 - email : portstclair@portsuddefrance-sete.fr

FORFAIT HIVER 2020

(1^{er} octobre au 1^{er} avril)

catégorie	longueur maximale	largeur	Môle Saint Louis / Base Tabarly / Halte Nautique / Bassin du Midi / quais des Moulins, République, d'Orient, Maillol et Riquet Nord	Quais Riquet Sud et Mistral
1	0 à 5.00	2	641 €	513 €
2	5.01 à 6.50	2.5	837 €	669 €
3	6.51 à 8.00	2.8	1 010 €	808 €
4	8.01 à 9.50	3.3	1 154 €	923 €
5	9.51 à 11.00	3.7	1 492 €	1 193 €
6	11.01 à 13.00	4.3	1 823 €	1 458 €
7	13.01 à 15.00	4.9	2 150 €	1 720 €
8	15.01 à 18.00	5.2	2 750 €	2 200 €
9	18.01 à 24.00	6	4 302 €	3 441 €
10	+ 24 mètres	-	Ajouter 300 € par mètre supplémentaire	Ajouter 140 € par mètre supplémentaire

tarif multicoque = 1.5 du tarif monocoque si le bateau est stationné perpendiculairement au quai ou ponton sans majoration si le bateau est stationné parallèlement au quai (longside)



PORT DE PLAISANCE DE SETE

34200 SETE

tél : 04 67 74 98 97 / fax : 04 67 74 15 57 - email : portstclair@portsuddefrance-sete.fr

FORFAIT ETE 2020

(1^{er} avril au 1^{er} octobre)

catégorie	longueur maximale	largeur	Môle Saint Louis / Base Tabarly / Halte Nautique / Bassin du Midi / quais des Moulins, République, d'Orient, Maillol et Riquet Nord	Quais Riquet Sud et Mistral
1	0 à 5.00	2	928 €	742 €
2	5.01 à 6.50	2.5	1 248 €	998 €
3	6.51 à 8.00	2.8	1 566 €	1 253 €
4	8.01 à 9.50	3.3	1 853 €	1 483 €
5	9.51 à 11.00	3.7	2 237 €	1 790 €
6	11.01 à 13.00	4.3	2 639 €	2 111 €
7	13.01 à 15.00	4.9	3 416 €	2 733 €
8	15.01 à 18.00	5.2	3 906 €	3 125 €
9	18.01 à 24.00	6	5 132 €	4 106 €
10	+ 24 mètres	-	Ajouter 360 € par mètre supplémentaire	Ajouter 190 € par mètre supplémentaire

tarif multicoque = 1.5 du tarif monocoque si le bateau est stationné perpendiculairement au quai ou ponton sans majoration si le bateau est stationné parallèlement au quai (longside)



PORT DE PLAISANCE DE SETE

34200 SETE

tél : 04 67 74 98 97 / fax : 04 67 74 15 57 - email : portstclair@portsuddefrance-sete.fr

DIVERS 2020

Droits d'entrée

Lors de la première mise à disposition d'un poste d'accostage, des droits d'entrée seront facturés à l'utilisateur à hauteur de 30€/ml, avec un maximum de 300 € pour les navires de moins de 18 mètres et un maximum de 500 € pour les navires de 18 mètres et plus.

Habitation permanente sur le navire ou location en chambre d'hôte

Conditions tarifaires pour les habitations permanentes sur le navire :

Concernant les contrats d'amarrage annuels pour les navires inférieurs à 15 mètres, toute personne vivant à bord de son bateau de façon permanente est tenue d'en faire la déclaration auprès du bureau du port (voir article 7 du règlement d'exploitation du port de plaisance de Sète). Une majoration de 20% du tarif annuel en vigueur lui est alors appliquée.

Concernant les contrats d'amarrage hiver ou été pour les navires inférieurs à 15 mètres, toute personne vivant à bord de son bateau de façon permanente est tenue d'en faire la déclaration auprès du bureau du port (voir article 7 du règlement d'exploitation du port de plaisance de Sète), une majoration de 70€ du tarif public en vigueur lui est alors appliquée.

Conditions tarifaires pour les navires utilisés comme chambres d'hôtes ou gîte :

- Pour les navires de moins de 15 mètres : le propriétaire ou l'entreprise propriétaire devra s'acquitter de la majoration de 20% de la redevance de stationnement
- Pour les navires de plus de 15 mètres qui ne font pas l'objet d'une facturation des consommations de fluides : le propriétaire ou l'entreprise propriétaire devra s'acquitter de la majoration de 20% de la redevance de stationnement
- Pour les navires de plus de 15 mètres qui font l'objet d'une facturation des consommations de fluides : le propriétaire ou l'entreprise propriétaire devra s'acquitter de la majoration de 10% de la redevance de stationnement



PORT DE PLAISANCE DE SETE

34200 SETE

tél : 04 67 74 98 97 / fax : 04 67 74 15 57 - email : portstclair@portsuddefrance-sete.fr

DIVERS 2020

Redevance environnementale

Une redevance environnementale est appliquée aux plaisanciers titulaires d'un contrat d'amarrage. Cette redevance est de 2 € le mètre linéaire par an.

Eau/Electricité

Eau : la consommation d'eau est forfaitaire pour les bateaux dont la longueur maximale n'excède pas 15 mètres, l'eau est facturée aux bateaux dont la longueur maximale excède 15.01 mètres.

Electricité : la consommation d'électricité est forfaitaire pour les bateaux dont la longueur maximale n'excède pas 15 mètres, l'électricité est facturée aux bateaux dont la longueur maximale excède 15.01 mètres.

Associations / Navires labellisés BIP

Une remise de 35% sur les tarifs annuels pourra être consentie aux associations (loi 1901) du port et aux navires labellisés "Bateau d'Intérêt Patrimonial" (BIP).